

# CHARTRE ETHIQUE HESBAYE FROST- FOURNISSEURS

## Domaine d'application

Cette chartre est applicable à tous les fournisseurs-/sous-traitants de notre société.

## Principe: Approvisionnement responsable

Hesbaye Frost est met un point d'honneur quant à sa responsabilité sociétale et le respect des droits de l'homme au sein des ses fournisseurs et sous-traitants autant que dans sa société.

Visites des fournisseurs : Durant les visites chez nos fournisseurs, nous prenons le temps nécessaire pour expliquer l'importance que notre société accorde au traitement équitable de ses employés et nous invitons nos fournisseurs à suivre notre approche.

Engagement des fournisseurs : Nos sous-traitants/fournisseurs doivent s'engager à traiter leur personnel avec respect et dignité comme nous le faisons et doivent se conformer aux pratiques suivantes :

- 1) Choix libre d'emploi : pas de travail forcé
- 2) La liberté d'association et le droit aux négociations collectives sont respectés: droit d'adhérer un syndicat
- 3) Les conditions de travail respectent les règles d'hygiène et de sécurité.
- 4) Il est interdit de faire travailler des enfants
- 5) Le salaire est payé de manière régulière et en temps voulu
- 6) Les heures de prestations ne sont pas excessives
- 7) Aucune discrimination ne sera pratiquée
- 8) Un emploi régulier doit être garanti
- 9) Les travailleurs ont un contrat de travail dans leur langue maternelle
- 10) Les travailleurs ont droit aux congés légaux et aux absences pour maladie
- 11) Aucune violence physique - traitements inhumains - ne sera tolérée.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.ilo.org](http://www.ilo.org) .

Toute constatation de non-respect d'une ou l'autre règles reprises ci-dessus sera signalée au Directeur Général de la société qui prendra les mesures nécessaires envers les fournisseurs/sous-traitants.